



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

Service Mutualisé de l'Enseignement Privé 1^{er} degré
SMEP-1D

18 place André Malraux
CS 10627
07006 PRIVAS Cedex

Établissement d'exercice :

MULTIPLICITE D'EMPLOYEURS - ANNEE CIVILE 2023
Directeurs/Maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat

DECLARATION SUR L'HONNEUR

A compléter et à transmettre lorsque le total mensuel des rémunérations versées par plusieurs employeurs dépasse le plafond de la Sécurité sociale, soit : 3428€ (brut) mensuel au 01.01.2022

Ne concerne pas les maîtres qui partagent leur horaire sur deux établissements privés du département et qui sont rémunérés par la DSDEN pour ces deux établissements.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

N° INSEE (sécurité sociale) :

Corps : Professeur des écoles Instituteur

Déclare sur l'honneur, percevoir à ce jour :

Salaire **moyen mensuel brut** versé par la DSDEN : €

Salaire **moyen mensuel brut** versé par un deuxième employeur : €

Salaire **moyen mensuel brut** versé par un troisième employeur : €

Raison sociale et adresse des employeurs (hors DSDEN) :

.....

Numéro URSSAF des employeurs (**MENTION OBLIGATOIRE**) :

.....

Date :

Signature :